

Non-renouvellement de la convention de cessation de fonctions entre BNP Paribas et le Directeur Général - Décision du Conseil d'administration du 25 février 2016

Le Conseil d'administration lors de la séance du 25 février 2016 a convenu d'un commun accord avec M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, de mettre un terme à la convention en date du 25 janvier 2013 relative à l'indemnité qui serait éventuellement versée à M. Jean-Laurent Bonnafé en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général.